

Bien qu'à l'heure actuelle le Canada se trouve en face de graves problèmes, tant domestiques qu'internationaux dans leurs ramifications, tous conviendront qu'il est fortuné de posséder des moyens de production presque illimités, fortuné également d'avoir à la direction des affaires du pays, un gouvernement désireux de sauvegarder les intérêts de la population.

Les anciens militaires peuvent compter sur le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). On a déjà consigné au recueil de nos lois des mesures généreuses quant au rétablissement des soldats et l'on se propose de confier au comité des anciens combattants la tâche de dresser une charte à l'intention de ceux qui ont si bien servi leur pays dans le dernier conflit.

En ce qui concerne l'embauchage, il est vrai qu'il existe actuellement au Canada un peu de chômage, surtout d'une nature saisonnière, mais nous éprouvons probablement moins de difficulté que la plupart des autres pays, et nous en sommes largement redevables aux efforts du ministre du Travail (M. Mitchell).

Quant à la reconstruction, le ministre de la Reconstruction (M. Howe) a exposé les efforts que tente le Gouvernement à cet égard. C'est là, bien entendu, un sujet qui prête facilement à la critique, mais il n'est pas aussi facile de trouver une solution aux problèmes qui se posent. Je crois que tous les citoyens canadiens qui ont lu les journaux ce matin étaient fiers d'apprendre ce qu'accomplit le ministre.

En ce qui a trait à l'agriculture, j'ai déjà dit, et je le répète, que c'est en ces dernières années que les revenus des cultivateurs ont atteint leur plus haut niveau.

Une VOIX: Aux dépens de qui?

M. BERTRAND (Prescott): Et à qui est-on redevable de cet état de choses? A mon sens, c'est au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui a si bien administré son ministère depuis qu'il en est le titulaire.

En terminant, je rappellerai ce que je disais hier au sujet du chef du parti libéral, le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). Certes le Canada est heureux d'avoir notre premier ministre à l'heure actuelle pour diriger ses affaires tant dans le domaine domestique que dans la sphère internationale.

M. J. G. DIFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord offrir mes sincères félicitations,—et elles sont véritablement sincères,—aux honorables députés

[M. Bertrand (Prescott).]

de Saint-Boniface (M. Viau) et de Queens-Lunenbourg (M. Winters) pour leurs excellents discours. Ces deux jeunes gens appartiennent à une catégorie de citoyens dont nous avons grand besoin dans notre vie publique canadienne. Quant au premier, que je compte parmi mes amis personnels, il représente admirablement ceux de nos concitoyens d'origine française qui, après leur élection au Parlement, attendent faire toute leur part afin d'assurer à notre pays l'avenir que nous en attendons.

Je n'entends pas aborder aujourd'hui une grande variété de sujets. Je tiens toutefois à commenter brièvement les observations de l'honorable préopinant au sujet du remaniement de la carte électorale, puisque le sujet intéresse la province de la Saskatchewan. Le discours du trône nous annonce qu'on y procédera dès la présente session. En temps ordinaire, une nouvelle répartition aurait eu lieu dès 1942, mais on a alors décidé de la différer jusqu'après la clôture des hostilités. On s'était rendu compte que la perte de population subie par le Manitoba et la Saskatchewan durant la décennie qui a suivi le recensement était due en majeure partie à l'exode de gens des deux sexes qui s'étaient dirigés pour la plupart vers le littoral et le Canada central en quête d'emplois dans les industries de guerre. J'admets qu'une nouvelle répartition s'impose le plus tôt possible; j'admets aussi avec l'honorable député qu'il faudra par là assurer une représentation convenable à toutes les provinces. Cependant, vu le retour dans leurs provinces respectives d'un grand nombre de personnes parties temporairement de l'Ouest canadien, m'est avis que la tâche devrait être remise,—oh, il suffirait de deux ou trois mois,—jusqu'au moment où l'on aura procédé à un nouveau recensement dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, qui, autrement, seront privées de trois et quatre députés. Je suis convaincu qu'un recensement, à l'heure actuelle, démontrerait que le chiffre de la population n'a pas fléchi du vingtième prévu par la constitution et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de réduire le nombre de représentants des deux provinces de l'Ouest. En tout cas, même d'après la formule actuelle, qui consiste à diviser la population de Québec par 65, pour déterminer la base de la représentation, s'il est prouvé que les chiffres sont exacts, je signale que, pour la Saskatchewan, le nombre des députés devrait être de 18 et non de 17, comme il est indiqué ici.

Vu que, de mon parti je suis le seul représentant de la Saskatchewan, il me sied de parler de l'agriculture et des opinions des citoyens de ma province à ce sujet. Je ne m'attarderai pas à formuler des plaintes. La si-